

## PROCES-VERBAL du CONSEIL du 18 MARS 2025

### Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Geneviève MOULINIER, Véronique PAILHET, Béatrice FOURNIER.

Mrs Sébastien BATAILLE, Frédéric MAGNE, Roger EYMERI, Maximiliaan VAN DER ZEE.

**Absent excusé :** Mr Jean-Luc LAMOUREUX

### Représentés :

Christine LEGUET, donne pouvoir à Maximilian VAN DER ZEE,

Claude LELEU donne pouvoir à Geneviève MOULINIER,

Pierre-Emmanuel BLANC donne pouvoir à Sébastien BATAILLE.

Secrétaire de séance : Geneviève MOULINIER.

La séance est ouverte à 20 h 40.

Sans modification de la part des élus, le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- Délibération sur le compte Financier Unique et de l'excédent de fonctionnement ;
- Délibération pour le subventionnement par le Syndicat Intercommunal d'Electrification de l'éclairage public ;
- Délibération sur le devis d'exhumation des corps dans le cimetière suite à la reprise du secteur 4 ;
- Délibération sur le don d'un piano de cuisine par le Comité des Fêtes de Flaujagues ;
- Délibération autorisant le Maire à conclure des conventions d'occupation du domaine public.

### Informations :

- Point sur le PLUI-H

#### **1. Délibération sur le Compte Financier Unique et de l'excédent de fonctionnement n°2025-**

Mme le Maire invite les élus à se référer aux documents qui leur ont été transmis par mail.

Elle laisse la parole à Mr Bataille Sébastien, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux finances qui présente le rapport du compte financier unique, grâce aux disponibles/réalisés 2024.

Il rappelle que ce compte a été validé par Mme la Comptable du Trésor en date du 04 février 2025.

Résultat de clôture : excédent de fonctionnement :	249 661,59 €
Résultat de clôture : déficit de la section d'investissement	134 872,08 €

Au vu des résultats de clôture, certains chapitres n'ont pas consommé l'ensemble des crédits ouverts notamment les chapitres 20 et 21 d'investissement.

Les Restes à Réaliser d'un total de 48 678,20 € ont été répartis sur les articles suivants :

- 203 (frais d'études) afin de satisfaire notamment à la réalisation de l'audit SDEEG pour l'évaluation des rénovations énergétiques des bâtiments pour un montant de 11 154,40 €.
- 2151 dans le cadre de la réalisation du projet de rénovation de l'éclairage public (fonds ouverts et prévus déjà en 2024) pour un montant de 37 523,80 €.

Ces crédits sont reportés sur le BP 2025.

Délibération d'affectation des résultats de fonctionnement.-

Malgré la maîtrise budgétaire, le déficit d'investissement, s'expliquant par la baisse voire disparition des subventionnements et/ou les retards de versements, doit être comblé à hauteur de 183 550,28 €.

Un virement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capital) des recettes d'investissement doit être obligatoirement réalisé sur le BP 2025 (ce virement est puisé dans l'excédent de fonctionnement 2024).

La différence entre l'excédent de fonctionnement de 249 661,59 € et le virement au 1068 des recettes d'investissement : 183 550,28 € permet de dégager un nouvel excédent de 66 111,31 € affecté en recettes de fonctionnement 2025/ligne 002/résultat de fonctionnement reporté.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	196 762.76			133 740.36	196 762.76	133 740.36
Opérations exercice	144 392.93	206 283.61	414 359.46	530 280.69	558 752.39	736 564.30
Total	341 155.69	206 283.61	414 359.46	664 021.05	755 515.15	870 304.66
Résultat de clôture	134 872.08			249 661.59		114 789.51
Restes à réaliser	48 678.20				48 678.20	
Total cumulé	183 550.28			249 661.59	48 678.20	114 789.51
Résultat définitif	183 550.28			249 661.59		66 111.31

Mme le Maire invite les élus à se prononcer sur ce bilan, elle se retire des débats et du vote.

Mr Adrien Eymeri, doyen de l'assemblée, préside le vote :

Votes POUR : 11

Abstention : 1 Mme DUVAL, maire ne participe pas au vote

## **2-Délibération pour le subventionnement par le Syndicat Intercommunal d'Electrification de l'éclairage Public :**

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal a pris la décision de remplacer les luminaires de la Commune par des Leds.

Ce projet chiffré à 70 740,62 € HT a déjà reçu un accord de subventionnement du Fonds Vert de 40% soit 28 296,25 €, par arrêté en date du 16 mai 2023.

Un subventionnement de 20% a également été accordé par le SDEEG soit 12 000 € en date du 14 janvier 2025.

Mme le Maire propose de solliciter le SIE afin de compléter ce partenariat en demandant une aide de 40% du montant HT des travaux soit 28 296,24 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré vote et décide de demander au SIE une aide de 28 296.24 €

Votes POUR : 12

et charge Mme le Maire de la signature et la transmission de tous les documents nécessaires.

## **3-Délibération sur le devis d'exhumation des corps dans le cimetière suite à la reprise du secteur 4 ;**

Mme le Maire indique que l'ossuaire étant en place, il convient désormais de pratiquer l'exhumation des corps des 13 sépultures reprises par la délibération en date du 5 novembre 2024. Des devis ont été demandés pour qu'il soit procédé à l'exhumation des corps desdites tombes.

L'entreprise de Pompes funèbres Leydet propose pour le creusement, la réduction des corps et le placement dans des sacs à ossements, un devis de 9 494,50 € TTC (en ce compris une réduction de 15%), somme à laquelle il convient d'ajouter une plaque placée sur l'ossuaire, pour un montant de 147,80 €.

D'autres entreprises contactées n'ont pu s'aligner sur ces tarifs.

Les Membres du Conseil, après délibération, décident par leurs votes :

POUR : 12

de valider ce montant et chargent Mme le Maire des démarches nécessaires à son application.

Mme le Maire ajoute qu'après une longue période de pénurie d'emplacements, des procédures de reprise parfois longue et complexe, le cimetière de Flaujagues peut désormais offrir à ses concitoyens les emplacements nécessaires aux inhumations. En effet, la procédure de reprise des tombes du secteur 4 offre 31 nouvelles possibilités aux nouvelles conditions de cession soient 2m<sup>2</sup> pour 250 € pour 30 ans.

#### **4-Délibération sur le don d'un piano de cuisine par le Comité des Fêtes de Flaujagues :**

Mme le Maire dispose de la compétence octroyée par le Conseil Municipal d'accepter les dons et legs aux termes de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales mais doit entériner ceux-ci par une délibération, article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales.

Le CDFP a émis le souhait d'acheter et de céder à la collectivité un piano de cuisson d'un montant de 865,35 € TTC, afin de l'installer dans le foyer polyvalent.

Mme la CDL rappelle que le don doit s'inscrire dans l'objet social du comité des fêtes. Il est nécessaire de rédiger un document en double exemplaire qui explique les raisons du don. Ce document doit inclure les identités du Comité des fêtes et de la Commune, ainsi que la date et l'heure de la réalisation du don.

Ce don entrera dans le domaine privé de la commune et portera un numéro d'inventaire.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce :

POUR : 10

Abstentions : 2

et charge Mme le Maire de régler toutes les formalités nécessaires.

#### **5-Délibération autorisant Mme le Maire à conclure des conventions d'occupation du Domaine Public**

Face à une demande accrue concernant l'occupation du domaine public pour diverses manifestations, ventes ambulantes, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de lui accorder le droit de préparer et de signer les conventions d'occupation du domaine public. L'ensemble des conventions sera présenté aux élus lors des informations diverses.

Le Conseil Municipal, après débats, décide :

Votes POUR : 12

et charge Mme le Maire de son application.

#### INFORMATIONS DIVERSES

-Point sur le PLUI-H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 50.